

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

**Objet :** Séance plénière de la CNT du lundi 10 octobre 2016, de 15 à 17 heures, dans la salle Arago de l'IGN, 73, avenue de Paris – Saint-Mandé.

### Ordre du jour :

#### DÉCISIONS À PRENDRE

- 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 24 juin 2016
- 2 – Mise à jour de *Pays et villes du monde* (PVM) et de ses compléments
- 3 – Appel à contribution pour le Bulletin d'information de la division francophone sur les questions culturelles et linguistiques
- 4 – Compétences et procédures juridiques pour la création et la modification de toponymes (*à verser au GT Normalisation*)

#### DISCUSSION

- 5 – Projets de recommandation aux créateurs de toponymes

#### INFORMATIONS

- 6 – Complément à la liste des correspondants régionaux de la CNT
- 7 – Informations internationales :
  - La Corée du Sud et la mer du Japon ;
  - L'Antarctique et la France (Comité scientifique pour l'information géographique en Antarctique [SCAGI] – Terres australes et antarctiques françaises [TAAF] 2016).
- 8 – Questions diverses

### Complément de documentation :

- En ligne sur le site du CNIG : [www.cnig.gouv.fr](http://www.cnig.gouv.fr)  
[http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=671](http://cnig.gouv.fr/?page_id=671) ; [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=10578](http://cnig.gouv.fr/?page_id=10578)

### Membres présents de la CNT et personnalités requises pour leurs compétences :

Organisme	Nom
CNT/CNIG Président	Pierre Jaillard
CNT/CNIG Rapporteur	Élisabeth Calvarin
CNIG Pôle appui institutionnel	Pascal Lory
CNIG Pôle appui institutionnel	Pierre Vergez
<i>Membres</i>	
DGI	Jean-Marc Steinmetz
IGN	Jean-Sébastien Majka
TAAF	Élisa Dupuis
AN et SFO	Sébastien Nadiras
Afnor	Philippe Magnabosco
<i>Personnalités qualifiées</i>	
DGLFLF	Julie Andreu Nathalie Lanckriet

Plusieurs absents se sont excusés, et la Commission les remercie de l'avoir prévenue.

Le Président informe la CNT du décès d'un de ses membres, M. Jean-Yves Sarazin, directeur du département des Cartes et plans (bibliothèque nationale de France).

À la demande du Président, nous ajoutons deux points à l'ordre du jour (voir ci-après).

## DÉCISIONS À PRENDRE

### **1 – Approbation du compte rendu de la séance du 24 juin 2016**

Le compte rendu est approuvé sous réserve de suppression, au point 4, du deuxième alinéa et de la dernière phrase.

### **2 – Mise à jour de *Pays et villes du monde* (PVM) et de ses compléments**

*Pays et villes du monde* (PVM) et ses compléments sont des fichiers mis à jour selon les événements du monde. À ce jour, il est proposé les amendements suivants :

- Deux évolutions officielles
  - La forme longue officielle de la Gambie est désormais « République islamique de Gambie » (en anglais : *Islamic Republic of the Gambia* ; forme courte *the Gambia*) au 26 février 2016 (courrier électronique de la Section de terminologie des Nations unies [DGACM TRS UNTERM]) ;
  - La mission permanente de la République tchèque aux Nations unies informe le Secrétariat des Nations unies, au 17 mai 2016, que la forme courte de son pays est, en français, « la Tchéquie » – forme portée par la CNT – ; restent inchangées la forme locale et les formes longues, locale et dans les 6 langues de l'ONU.
- Une proposition

Aligner la forme longue du Brunei, enregistrée dans PVM, sur celle utilisée par l'ONU et le site du ministère des Affaires étrangères (MAE) : suppression du terme « Negara » de la forme longue, qui ne se retrouve qu'en malais.
- Une information

Le complément *Les culminants* se modernise après vérification auprès des autorités béliziennes du courrier d'un utilisateur : les procédés nouveaux en altimétrie permettent de déterminer précisément le culminant du pays, qui passe du Pic Victoria (*Victoria Peak*) au *Doyle's Delight*.

Amendements adoptés ; PVM et ses compléments seront mis à jour, puis en ligne sur le site du CNIG.
--

### Discussion autour du Brunei/Brunéi

L'usage en français aurait évolué avec l'adjonction d'un accent aigu sur le « e ». Pour l'argumentation du nom du pays avec accentuation, en l'absence de l'auteur, voir le document « [Proposition de toponyme](#) ».

Après recherche du Président sur internet de « Brunéi », presque toutes les réponses sont sans accent dans les pages en français (issues de la presse écrite : *L'Express*, *Le Monde*, etc.).

Respectant la résolution III/17 (1978) du GENUNG qui recommande « que chaque pays emploie dans sa(s) langue(s) pour les pays nouvellement indépendants et pour les pays qui adoptent des noms nouveaux, le nom qui correspond, autant que possible, au nom local officiel des pays intéressés », l'arrêté du 4 novembre 1993 du MAE et son site, la publication papier (2003), et les suivantes en numérique, de PVM écrivent « le Brunei ».

Par ailleurs, les dictionnaires courants, Larousse, Le Robert, etc. enregistrent « le Brunei ».

⇒ La CNT décide d'attendre une évolution plus conséquente de l'usage.

### **3 – Appel à contribution pour le *Bulletin d'information de la division francophone sur les questions culturelles et linguistiques***

La division francophone du GENUNG poste chaque année sur son [site \(http://www.toponymiefrancophone.org/divfranco/\)](http://www.toponymiefrancophone.org/divfranco/) un *Bulletin d'information toponymique*, à l'attention du grand public. Cette année, le numéro est consacré à la promotion, à la connaissance, à la conservation et à la sauvegarde du patrimoine toponymique des pays membres de la division.

Avec l'accord du Président de la CNT, la présidente de la division a le plaisir d'inviter les membres de la CNT à soumettre des propositions d'articles sur ce thème, ou sur des aspects originaux de la toponymie de votre communauté, ou tout article rendant compte de vos activités toponymiques en 2016 ou de celles à venir. Vos contributions (format A4, de 2 à 3 pages, en police *Times New Roman*, taille 12, comportant ou non des photos, illustrations) seraient à envoyer vers le 15 novembre 2016 à l'adresse < e-calvarin@wanadoo.fr >, qui les enverra au Vice-Président de la division, chargé du Bulletin.

- Le Président de la CNT suggère que l'article pour la *Gazette des communes* sur les noms de communes en France, dont est chargé Ange Bizet, pourrait intéresser le monde francophone.  
⇒ Contacter A. Bizet.
- Le représentant de l'Afnor informe la CNT de l'avancement d'un projet de norme, en coopération avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), sur le clavier français alphabétique comportant tous les signes français, même rares – avec un lien vers une enquête publique. Celle-ci permettrait peut-être une discussion sur l'utilisation ou non de tous les signes que comportent les alphabets des langues d'Afrique francophone.

Pour l'instant, deux sujets seraient à proposer :

- l'article pour la *Gazette des communes*, sur les noms de communes en France ;
- le point d'avancement d'un projet de norme française.

### **4 – Compétences et procédures juridiques pour la création et la modification de toponymes (à verser au GT Normalisation)**

Des précisions, apportées par le ministère de l'Intérieur, ont été intégrées dans le compte rendu référencé CNT/CNIG 2016-053. Reste à continuer l'enquête sur l'ensemble des méthodes et sujets conduisant à la fixation des toponymes et à en faire une communication sous forme d'une recommandation.

Le MI faisait état de l'évolution récente d'une jurisprudence du Conseil d'État qui reconnaissait que la fixation d'un toponyme pouvait relever du conseil municipal (cf. p. 5 du compte rendu, arrêt 2012 sur la commune de Vergèze). Cet arrêt permet de trancher un certain nombre de cas car, quand la commune prend position dans les formes juridiques d'une délibération du conseil municipal, son nom l'emporte sur tous les autres. Sans délibération du conseil, le microtoponyme relève de l'usage.

Le GT Normalisation est chargé d'élaborer un projet de recommandation. Il regardera dans le détail l'arrêt 2012 s'il s'applique à tous les cas, et se souviendra du projet de recommandation de la CNT sur la signalisation routière qui indiquait que la microtoponymie relevait de la compétence du constat par l'IGN de l'usage.

#### **4 bis – Corps célestes du système solaire**

Ce point est ajouté à l'ordre du jour.

En relisant la [Grammaire de toponymie](#), le Président observe un champ de compétence négligé, celui des corps célestes du système solaire (étoiles, planètes, satellites). Il s'agit des questions d'article, du genre, et insertion d'exemples (la Lune, la mer de la Tranquillité...). L'évolution des technologies nouvelles pousse à ne pas omettre ce domaine.

Le GT Normalisation est chargé de faire évoluer la Grammaire en ce sens.

## DISCUSSION

### **5 – Projets de recommandation aux créateurs de toponymes**

Chargé du dossier, le représentant des Archives nationales souhaite que le projet soit collectif.

La démarche est de partir de la lettre aux préfets pour les noms de régions : elle comporte un renvoi général à la Grammaire pour des questions de graphie, et des recommandations sur la prise en compte de l'histoire, de l'usage dans la langue, de la bonne insertion du nouveau nom dans la langue.

Le but est d'arriver à un projet utile à tous créateurs de toponymes.

Sébastien Nadiras pilote le projet, lequel est rattaché au GT chargé de la communication.

### *Actualité*

En ce qui concerne les nouveaux noms officiels mal fixés : pour l'instant, rien de très concret n'est apparu pour leur rétablir une graphie conforme aux règles d'écriture.

Une fois que l'habilitation législative sera close, à la fin de l'année civile, toute modification ne pourra être faite que suivant la procédure traditionnelle, sur saisine des communes concernées.

## INFORMATIONS

### **6 – Rapport / Seconde partie de l'étude de préfiguration d'un rapprochement de l'AFIGEO et du CNIG**

Ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Pascal Lory, chargé de cette étude, nous dévoile l'essentiel d'une réflexion sur l'éventualité d'un rapprochement entre le CNIG, auquel la CNT est rattachée, et l'Afigéo (Association française pour l'information géographique).

Notons que l'étude a été scindée en deux parties, un rapport d'étape fin mars dernier, et une restitution finale le 19 octobre prochain.

- Le premier rapport a permis un accord sur le diagnostic (dispersion des acteurs, constat de structures disposant de moyens relativement faibles et reposant souvent sur le bénévolat, manque de lisibilité des missions) ;
- Le second rapport propose un scénario pour faire évoluer la situation.

L'ensemble fonctionnerait avec :

- Les deux acteurs en l'état, leur gouvernance modifiée par l'arrivée de membres d'Afigéo dans le conseil plénier du CNIG et réciproquement dans le conseil d'administration d'Afigéo;
- Un centre commun de ressources ;
- Un coordonnateur pour animer ce centre et apporter de la cohérence entre les commissions et groupes de travail du CNIG et les pôles d'Afigéo. Il suivrait également les dossiers clefs.

Le fonctionnement actuel de la CNT vis-à-vis du CNIG ne serait a priori pas modifié sur le fond.

L'étude sera mise en ligne sur le site du [CNIG](#) le 19 octobre 2016, avec alerte par une InfoCnig.

En termes de décision, le rapport propose d'avancer sur les quatre axes suivants :

- Signature d'un accord de consortium, en 2016 ou 2017 ;
- Convention annuelle de subventionnement entre le ministère de l'Environnement et l'Afigéo ;
- Changement des statuts d'Afigéo, à plus long terme ;
- Nouveau décret du CNIG, à plus long terme.

## **7 – Complément à la liste des correspondants régionaux de la CNT**

La liste des membres de la CNT est tenue à jour selon les changements de poste, de fonction ou les aléas de la vie. Quant à la liste de membres correspondants régionaux de la CNT, elle est constituée de chercheurs, de linguistes, de chevronnés qui portent leur intérêt toponymique pour telle ou telle région linguistique.

La liste évolue selon le libre choix de chacun et sur décision du Président. Un cartographe et géomaticien du parc national de La Réunion vient d'être inscrit : il réalise une thèse de géographie dont le sujet est « Nommer les lieux ou comment la toponymie structure les territoires des Mascareignes et des Seychelles ».

## **8 – Informations internationales**

### **- La Corée du Sud et la mer du Japon**

La prochaine réunion de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) est prévue en avril 2017. Pour préparer cette réunion et tenir une position positive, la Corée du Sud a saisi plusieurs institutions, dont la division francophone, qui a saisi la CNT. Une rencontre entre Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur, M. Mo, le 1<sup>er</sup> secrétaire de l'Ambassade, M. Shin, le Président et le rapporteur de la CNT a eu lieu dans les locaux de l'INSEE, le 22 juillet 2016, à propos de la mer du Japon.

Deux informations nous sont fournies :

- Le dialogue Corée du Sud-Japon est possible : les deux États ont trouvé un accord à l'Unesco sur un problème de site industriel ;
- Les manuels scolaires édités chez Nathan font état de la mer de l'Est.

La CNT, préconisant non pas un compromis, mais une solution ouverte, propose une approche visant à faire entrer la toponymie dans le patrimoine culturel et à plaider le maintien de la diversité culturelle. La toponymie faisant partie de la diversité linguistique, les Coréens devaient défendre leur culture coréenne et leur toponyme *Donghae*, en coréen, sans traduction en français ou en anglais, et pourraient faire appel à l'Unesco, dans le cadre du processus de protection culturelle des noms, et à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), avec laquelle les relations sont naturellement étroites.

L'Ambassadeur, ancien attaché culturel à Paris, a semblé sensible à notre argumentation.

*English Channel* et La Manche cohabitent sans difficulté ;

*Donghae* et la mer du Japon devraient cohabiter de la même façon.

**- L'Antarctique et la France** (Comité scientifique pour l'information géographique en Antarctique [SCAGI] – Terres australes et antarctiques françaises [TAAF] 2016).

Le SCAGI a tenu sa réunion annuelle à Kuala Lumpur (Malaisie) le 21 août dernier. Compte tenu du renouvellement important du personnel des TAAF, le rapporteur de la CNT, représentant la France auprès du SCAGI, fut la déléguée officielle des TAAF, car en avril 2015, par arrêté et décision de Mme le préfet administrateur supérieur des TAAF, a eu lieu la restructuration de la Commission Patrimoine historique et Toponymie des TAAF.

Lors de cette réunion, des échanges fructueux ont permis à la France de faire enregistrer 2 noms, proposés par l’Institut Paul-Émile-Victor (IPEV) et validés par la nouvelle Commission – la station Concordia et le point Barnola –, et de savoir, entre autres, que le Royaume-Uni, en hommage au Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) et au glaciologue français Jean-Marc Barnola, a baptisé un rocher, *SHOM Rock* (sur la terre Graham), et un glacier, *Barnola Glacier* (sur l’île James Ross).

⇒ Les dossiers concernant le SCAGI, les 5 districts et la base de données complète des TAAF ont été transmis à un agent des TAAF (Antenne de Paris).

## **9 – Questions diverses**

Le besoin de créer des périmètres administratifs fermés est mis en évidence dans les bases de données géographiques, les limites de commune en mer par exemple. Le sujet sera soulevé dans le groupe de travail GIMeL qui vient d’être créé pour traiter du littoral en commission Données. Des toponymes de bord de mer pourraient bien apparaître.

Prochaine séance plénière : le vendredi <b>27 janvier 2017</b> , à 15 heures, à l’IGN, salle A 670.
--

<b>Visa</b>	<b>Date</b>	<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>
Relecture	9 - 10 novembre 2016	Les participants	Séance plénière de la CNT/CNIG
Validation	16 janvier 2017	Pierre JAILLARD	Président de la CNT/CNIG